

## L'EXPRESSION DE L'ÉVALUATION DANS LA JURISPRUDENCE FRANÇAISE ET ESPAGNOLE

Montserrat Cunillera y Gemma Andújar  
*Université Pompeu Fabra, Barcelone, (Espagne)*

L'évaluation fait partie de l'expression de la subjectivité du locuteur, conçue comme l'expression linguistique de l'individualité et la représentation de la perspective du locuteur dans le discours, au-delà du contenu propositionnel de ses énoncés (Finegan, 1995). D'une manière générale, la présente étude vise à analyser les formes linguistiques fournissant de l'information sur l'évaluation que le locuteur porte à l'égard des contenus idéationnels dans un corpus d'arrêts en français et en espagnol.<sup>1</sup> Le but de cette analyse est d'identifier des similitudes et des différences dans l'expression de l'évaluation entre deux langages juridiques qui, malgré leur proximité, reflètent leurs propres traditions de rédaction. Comme nous le savons tous, les arrêts sont des textes fortement évaluatifs, puisqu'ils expriment une décision, celle de l'autorité judiciaire, mais en même temps le locuteur de ce type de textes cherche à occulter toute trace de subjectivité et de présenter sa décision comme provenant uniquement de l'application des règles du droit. Or, étant donné que le locuteur ne peut s'effacer complètement de son propre discours, quelques questions se détachent, parmi lesquelles :

- Quelles sont les unités linguistiques qui laissent entrevoir la présence du locuteur dans ce type de textes ?
- Quelle est la nature de ces unités en français et en espagnol ?

Pour mener notre analyse sémantico-discursive et tenter de répondre à ces questions, nous appliquerons la Théorie de l'*Appraisal* (Martin y White, 2005), développée à partir de la linguistique systémique fonctionnelle (Halliday & Mathiessen, 2004; Hood & Martin, 2005; Hood, 2010), car elle fournit des instruments d'analyse pertinents pour définir les unités linguistiques visées. Ce modèle s'intéresse à la présence subjective du locuteur, à son positionnement pour ou contre les destinataires, ainsi qu'à la construction des communautés de sentiments et des valeurs partagées. Sa conception sémantique de l'évaluation comme un système articulé sur trois modules principaux, l'ATTITUDE, l'ENGAGEMENT et la GRADATION, composés à leur tour d'autres catégories, permet d'identifier et de décrire les marques linguistiques évaluatives d'un texte (grâce aux systèmes de l'ATTITUDE et la GRADATION), ainsi que la position que le locuteur prend vis-à-vis du contenu idéationnel et sa gestion d'autres voix énonciatives (à l'aide du système de l'ENGAGEMENT). Tout cela devrait aussi expliquer les valeurs sémantiques qui ont été choisies de façon prioritaire dans chaque culture juridique pour fonder les différentes résolutions judiciaires. Nous tenterons donc de prouver l'utilité de la Théorie de l'*Appraisal* comme modèle d'analyse contrastive en présentant les premiers résultats d'une étude menée sur un corpus de textes a priori peu propices à une telle approche à cause de leur recherche d'objectivité.

---

<sup>1</sup> Notre corpus est constitué de dix arrêts issus de la première Chambre civile de la Cour de cassation française et dix arrêts de la Sala Primera de lo Civil del Tribunal Supremo espagnol. Prononcés pendant la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle, ils relèvent tous du domaine de la responsabilité sanitaire.

La Théorie de *l'Appraisal* ne s'occupe pas seulement des sens évaluatifs que le locuteur introduit dans son texte, mais aussi de la façon dont celui-ci gère les points de vue des autres et des mécanismes avec lesquels il construit son autorité textuelle en prévoyant des réponses possibles (Serpa, 2011). Cela suggère que ce cadre théorique pourrait couvrir un domaine commun avec la Sémantique des Points de Vue (Racah, 2005), héritière de la Théorie de l'Argumentation dans la Langue (Anscombe et Ducrot, 1983). Ainsi, un deuxième but de la présente étude sera d'essayer d'établir un dialogue entre les deux conceptions théoriques pour, dans un premier temps, confirmer ou réfuter une telle hypothèse.

## Références

- Anscombe, J.-C.; Ducrot, O. (1983). *L'Argumentation dans la langue*. Liège: Mardaga.
- Finegan, E. (1995). 'Subjectivity and subjectivisation: an introduction'. En D. Stein y S. Wright (eds.) *Subjectivity and Subjectivisation. Linguistic Perspectives*. Cambridge: CUP.
- Halliday, M. A. K. y Mathiessen, C. (2004). *An Introduction to Functional Grammar*. Londres: Arnold (3<sup>a</sup> ed.).
- Hood, S. (2010). *Appraising Research: Evaluation in Academic Writing*. Londres: Palgrave MacMillan
- Hood, S. y Martin, J. R. (2005). Invocación de actitudes: el juego de la gradación de la valoración en el discurso. *Signos*, 38(58), 195-220.
- Martin, J.R. y P.R.R. White (2005). *The Language of Evaluation: Appraisal in English*. Basingstoke y Nueva York: Palgrave MacMillan.
- Racah, P.-Y. (2005a). «La pista de los puntos de vista: teoría, descripciones y pruebas en semántica». *Letras de Hoje*. 139: 23-50.